

DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 10 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ALLIOT Jean-François, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BERGERON Micheline, FRAUDIN Caroline, Messieurs ALLIOT Jean-François, CHAILA Christophe, CHASSAT Cyrille, MOURRY Vincent, POMPON Pascal et SALIQUES Christophe.

Ayant donné pouvoir : Mme EMONET Laëtitia à M. POMPON Pascal ; M. EUSTACHE Cédric à M. ALLIOT Jean-François

Absente excusée : Mme VILARES Elisabeth

Secrétaire de séance : Mme BERGERON Micheline

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu de la séance du 16 novembre 2020,
- Décisions modificatives budget assainissement,
- Décisions modificatives budget communal,
- Rapport annuel des ordures ménagères 2019,
- Rapport annuel du SPANC 2019,
- Devis vérification des points d'eau,
- Affaires et questions diverses

Le compte-rendu du 16 novembre 2020 ainsi que l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE 4/2020

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires pour l'exercice 2020 comme suit :

Article 6541.....+ 0.16 €

Article 673..... - 0.16 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la modification des crédits du budget assainissement 2020,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE 5/2020

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires pour l'exercice 2020 comme suit :

Chapitre 023..... - 6 000.00 €

Chapitre 021..... - 6 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la modification des crédits du budget assainissement 2020,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRE DE RECETTES DE L'ANNEE 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au conseil municipal, sur proposition de Mme la trésorière par courrier explicatif du 2 décembre 2020, une admission en non-valeur pour la somme de 0.16 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre 4/2015 (raccordement au réseau assainissement) pour la somme de 0.16 €,
- Les crédits sont inscrits à l'article 6541 (dépenses du budget assainissement 2020)
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODICIAIVE 8/2020

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires pour l'exercice 2020 comme suit :

Article 66111.....	+ 1 800.00 €
Article 6451.....	- 1 630.00 €
Article 6453.....	- 170.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la modification des crédits du budget de la commune 2020,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODICIAIVE 9/2020

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires pour l'exercice 2020 comme suit :

Article 6542.....	+ 32.00 €
Article 6456.....	- 32.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la modification des crédits du budget de la commune 2020,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODICIAIVE 10/2020

Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires pour l'exercice 2020 comme suit :

Article 6531.....	+ 1 620.00 €
Article 65548.....	+ 5 446.00 €
Article 615231.....	- 7 066.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la modification des crédits du budget de la commune 2020,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CREANCE ETEINTE DE TITRE DE RECETTES DE L'ANNEE 2014 - BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire expose au conseil municipal, sur proposition de Mme la trésorière par courrier explicatif du 2 décembre 2020, une admission en non-valeur pour la somme de 31.89 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de statuer sur la créance éteinte du titre 81/2014 (encart publicitaire bulletin municipal) pour la somme de 31.89 €,
- Les crédits sont inscrits à l'article 6542 (dépenses du budget de la commune 2020)
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DES DECHETS MENAGERS ANNEE 2019

Le Maire expose au conseil municipal le rapport annuel des ordures ménagères 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le rapport de l'année 2019,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

RAPPORT ANNUEL DU SPANC (ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) ANNEE 2019

Le Maire expose au conseil municipal le rapport annuel du SPANC de l'année 2019. Il rappelle que seules 20 maisons sont en assainissement non collectif (Le passage à Niveau, La Haute Borne, les Hauts Champs, la Roserie, la Chauvellerie).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le rapport présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS POUR LA VERIFICATION DE SPOINTS D'EAU (BORNES INCENDIES)

Le Maire expose au conseil municipal des devis pour la vérification des points d'eau.

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander plus de renseignements aux prestataires. La décision sera prise ultérieurement.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ LIVRE SUR L'HISTOIRE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

Le Maire informe le conseil municipal que l'élaboration du livre arrive à son terme et qu'une distribution sera effectuée courant 2021 après inauguration de ce dernier.

➤ BUDGET 2021

Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à d'éventuels projets pour 2021.

Séance levée à 19 h 44

Le Maire
Jean-François ALLIOT

La secrétaire de séance
Micheline BERGERON